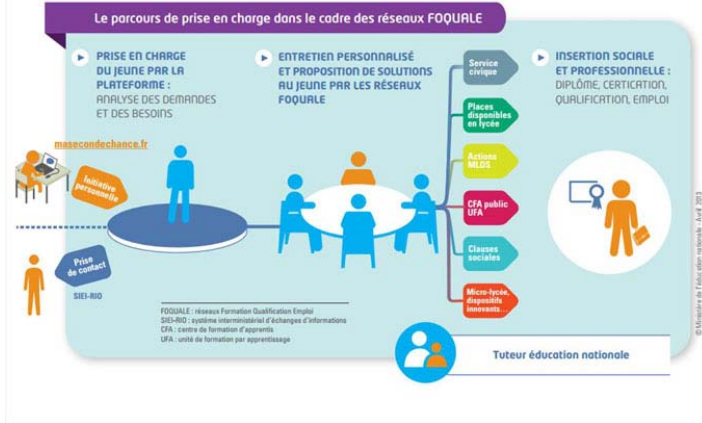


B.O. Bulletin officiel n° 14 du 4 avril 2013 - circulaire n° 2013-035 - ANNEXE 2



## OBJECTIF

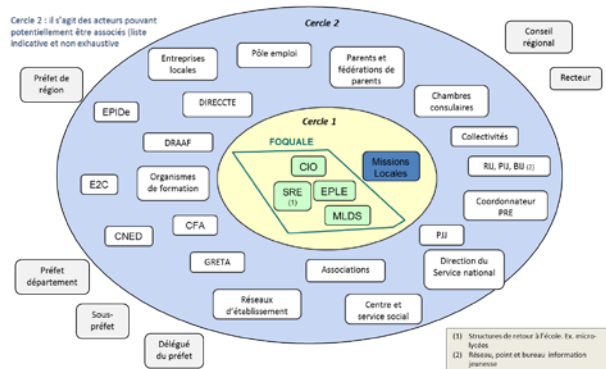
- Mettre en commun les informations disponibles
- Assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme
- Rechercher les meilleures conditions pour accompagner de manière personnalisée le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi

## PRINCIPES CLES

- Installation des PSAD et notamment de celle de l'Yonne en 2011
- Partenariat renforcé notamment par la mise en place de comités de pilotage et techniques dans chaque bassin
- Uniformisation de la procédure de repérage et d'accueil des jeunes sur le département

## LE TRAVAIL PARTENARIAL AU SEIN DE LA PSAD

Les acteurs de la PSAD : cercles 1 et 2



## DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- Repérage des jeunes décrocheurs par l'intermédiaire du système interministériel d'échange d'informations (SIEI)
- Animation confiée aux animateurs de bassin, la MLDS en assurait l'organisation
- Mise en place de programmes et actions concertées et complémentaires
- Solution effective pour 80% des jeunes dont 50% rejoignent une formation scolaire et 40% une mission locale ou formation continue